

MODE D'EMPLOI ARCHIVAGE A VALEUR PROBATOIRE NF461

Définitions & fonctionnement	
Les principes fondamentaux de la valeur probatoire	
Authenticité	
Accessibilité	2
Intégrité	2
La certification NF461 obtenue par le SAE (Système d'Archivage Electronique) d'ASPOne.fr	2
Fonctionnement du portail	2
Durée d'archivage	3
Fonctionnalités liées à l'Archivage	4
1 Déclarations	4
2 Fiche de Paramétrage DSN	8
3 Relevés de comptes	10



Définitions & fonctionnement

Les principes fondamentaux de la valeur probatoire

Afin de démontrer la valeur probatoire d'un document archivé, il est impératif de garantir son authenticité, son accessibilité et son intégrité.

Authenticité

L'authentification d'un document électronique repose sur l'identification de celui qui est à l'origine du document. Ainsi, les documents sont authentifiés par la signature électronique de son créateur (portail ASPOne.fr). En plus d'identifier le créateur du document, la signature électronique permet de sceller le document. Toute modification apportée au contenu du document après la signature casse sa validité.

Accessibilité

L'accessibilité du document doit être assurée pour garantir sa valeur probatoire. En effet, un Juge ne peut valider un document électronique comme preuve si son contenu n'est pas exploitable. La lecture d'un contenu électronique nécessite l'utilisation d'un logiciel. Et les documents doivent être encodés dans des formats normalisés de l'archivage électronique pour que le Juge puisse exploiter le contenu. Ainsi, l'utilisation des formats propriétaires n'est pas possible pour un archivage à valeur probatoire. Il faut que les documents soient dans un format universel avant l'apposition de la signature électronique (PDF, Edi, ...).

Intégrité

Pour démontrer la valeur probatoire d'un document archivé, il est nécessaire de garantir son intégrité dans le temps. L'horodatage permet de garantir l'intégrité de l'archive. Cette sorte de « cachet de la poste » permet de dater à la seconde près la signature électronique.

<u>La certification NF461 obtenue par le SAE (Système d'Archivage Electronique)</u> <u>d'ASPOne.fr</u>

La certification NF garantit la fidélité, l'intégrité, la pérennité et la traçabilité des documents archivés pour que ceux-ci puissent conserver leur valeur d'origine.

Les avantages de la certification sont :

- D'optimiser les pratiques du portail et de son organisation et valoriser notre savoirfaire :
- De démontrer la conformité de notre système d'archivage électronique aux règles de l'art : la norme volontaire NF Z42-013
- De garantir à nos clients le meilleur service qui soit en la matière.

Fonctionnement du portail

Les messages et les télédéclarations sont conservés en archives pour constituer une preuve en cas de litige. C'est pourquoi, ASPOne.fr crée des archives en entrée lorsque les déclarants envoient des messages au portail, et en sortie lorsque le portail envoie des télédéclarations aux destinataires.



Dès la création du portail en 2001 jusqu'à fin 2014, la mise à disposition d'une archive nécessitait le versement d'une contribution forfaitaire afin que le portail puisse effectuer une recherche sur une dizaine d'années d'archives et remonter les messages et les télédéclarations sécurisés et horodatés.

Depuis l'avènement du S.A.E. A VALEUR PROBATOIRE NF 461, vous êtes désormais totalement autonomes pour consulter et récupérer vos archives !

Vous bénéficiez ainsi d'une solution performante d'archivage à valeur probatoire et de restitution d'archives intégrant tous les éléments de sécurité et d'intégrité attendus par un SAE :

- <u>Traçabilité</u>: Archivage quotidien des journaux d'évènements de traçabilité permettant de produire des pistes d'audit en cas de demande d'un juge (création, versement, consultation, suppression, etc) qui viennent s'ajouter à l'archive en ellemême.
- 2. <u>Intégrité</u> : une prise d'empreinte de l'ensemble des éléments constitutifs de l'archive est effectuée, empreinte qui est horodatée et contrôlée à la consultation de l'archive et aléatoirement durant son cycle de vie ;
- 3. <u>Pérennité</u> : garantie dans le temps que l'archive pourra être relue dans son format initial:
- 4. <u>Sécurité</u>: la plateforme est hébergée dans un data center Tiers III + où l'ensemble des données sont répliquées sur un site de Back up. Une gestion de droits d'accès et une historisation de tous les logs qui tracent toute intervention humaine ou machine est portée à l'archive.

INFORMATIONS

- Toutes les télédéclarations effectuées depuis le 1^{er} janvier 2015 ont automatiquement été versées dans le SAE;
- Les télédéclarations antérieures à 2015 sont toujours accessibles (dans la limite de 10 ans) mais dans l'ancien système d'archivage, et nécessitent par conséquent une intervention facturée pour bénéficier de leurs restitutions.

Durée d'archivage

Sauf exceptions imposées par le droit français, la durée des archives ASPOne.fr est en standard de 10 ans. Celle des Relevés de Comptes est de 5 ans.

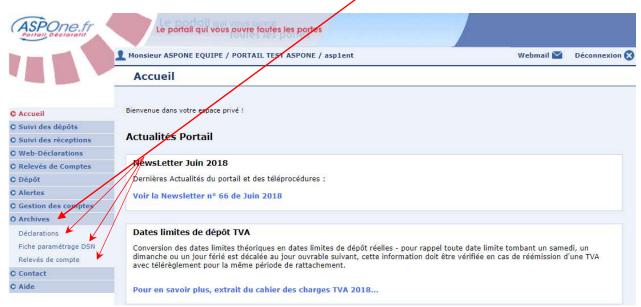
Aucune action utilisateur - ni portail - ne permet la suppression d'une archive en deçà de la durée d'archivage programmée.

Notez que l'offre SAE d'ASPOne.fr s'enrichira prochainement d'un CFE (Coffre-fort électronique).



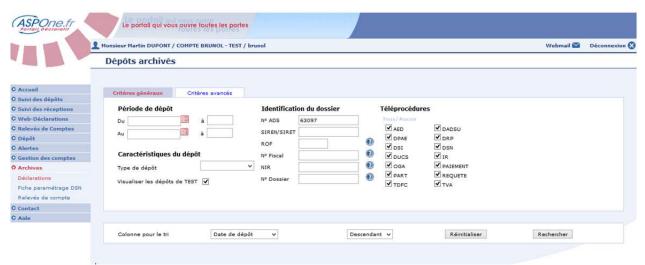
Fonctionnalités liées à l'Archivage

Cette option est accessible à partir de votre espace privé ...



... et vous permet d'accéder aux fonctionnalités d'archivage sur les déclarations télétransmises sur le portail, les fiches de paramétrage DSN (si vous utilisez cette téléprocédure de la sphère sociale) ainsi que les relevés de comptes (si vous êtes abonnés à ce service).

1 Déclarations



Un écran de recherche vous est proposé et qui dispose d'une grande quantité de filtres afin de cibler le plus précisément la télédéclaration archivée à remonter.



Critères généraux

1. Période de dépôt : ATTENTION il s'agit d'un filtrage sur la date d'envoi de la déclaration, et non pas sur la période déclarée.

Remplissez la/les dates selon le format **JJ/MM/AAAA**, ou aidez-vous du calendrier. Vous pouvez également affiner en indiquant une borne horaire.

- Si vous laissez en blanc les deux cases, la sélection est indifférente à la date.
- Si vous remplissez seulement la première case (date de début), vous récupérez les télédéclarations déposées à partir et au-delà de cette date.
- Si vous complétez uniquement la deuxième case (date de fin), vous sélectionnez les télédéclarations en deçà de cette date, qui est incluse dans la recherche.
- Enfin en complétant les deux dates, vous extrayez les télédéclarations déposées dans l'intervalle des dates spécifiées.

2. Caractéristiques du dépôt :

2.1. Type de dépôt

Vous pouvez laisser à blanc pour sélectionner tous les types de dépôt ou choisir ceux qui vous intéressent :

- EDI : fichiers Edi émanant d'un logiciel agréé (paye ou comptabilité/fiscalité) ;
- ZIP: fichiers transmis sous format Zip (Edi ou XML de la même téléprocédure regroupés dans un fichier Zip);
- WEB : fichiers émis à partir de la plateforme Web-Déclarations ;
- XML : fichiers XML transmis au traducteur ASPOne.fr XML-Edi ;

2.2. Visualiser les dépôts « test »

Permet d'inclure (coché) ou non (décoché) les dépôts effectués en « test » dans la recherche.

3. Identification du dossier :

- N° ADS: correspond au numéro attribué par le portail lors de votre envoi initial de la télédéclaration et concerne l'Avis de Dépôt Signé. Ce numéro suit toutes les étapes de votre télédéclaration (ADS, ACS, ARS, AIS);
- **SIREN/SIRET**: Vous pouvez préciser le Siret (14 caractères) ou le SIREN (9 caractères) identifiant de façon unique la société ou son établissement ;
- **ROF**: Référence d'Obligation Fiscale; désormais obligatoire dans toutes les télédéclarations fiscale; permet d'identifier l'activité de l'entreprise (se substitue au Siret en TDFC ou au numéro FRP en TVA).
- **Numéro Fiscal**: Correspond au numéro fiscal du particulier pour la seule téléprocédure Edi-IR (Impôt sur le revenu).
- **NIR**: Numéro d'inscription au Répertoire (INSEE): correspond à l'identification d'un salarié pour les téléprocédures sociales (DSN, AED, DUE, ...)
- N° de Dossier: Numéro de dossier interne chez l'entité ayant établie la déclaration;
 Correspond au numéro de dossier associé au segment NAD+FR en Edifact (téléprocédures fiscales et DSI);
- **4. Téléprocédures :** vous pouvez choisir une, plusieurs ou toutes les téléprocédures concernées par votre recherche.



Critères avancés



5. Type de document

Vous pouvez sélectionner les types de documents déclaratifs qui vous intéressent (liste non exhaustive) :

- Attestation
- Attestation Employeur Dématérialisée
- Balance
- Compte Rendu Mission
- DADSU CI-BTP
- DADSU CNAV
- DADSU Complète
- DADSU Honoraires
- DADSU IP
- DADSU IRC
- DADSU IRC/IP
- DSN Mensuelle
- DSN reprise d'historique
- DUCS POLE EMPLOI
- DUCS Retraite
- DUCS URSSAF

- Demande de remboursement TVA
- Déclaration CANAM
- Déclaration CVAE
- Déclaration Embauche
- Déclaration Sociale des Indépendants
- Déclaration TVA
- Déclaration de résultat
- Déclaration des Loyers
- Déclaration fiscale
- Impôt sur le revenu
- Informations Associations Agrées
- Informations Centre de Gestion

- Informations Centre de gestion Agricole
- Liasse fiscale
- Liquidation IS / Crédit Impôt
- Liste des Adhérents CANAM
- Liste des locaux
- Paiement CVAE
- Paiement IS
- Paiement RCM
- Paiement TS
- Signalement Arrêt de travail
- Signalement Fin du contrat de travail
- Signalement Reprise suite à arrêt de travail
-

6. Destinataire

Vous pouvez sélectionner les destinataires qui vous intéressent (liste non exhaustive) :

- AGIRC/ARRCO_DADSU
- AGIRC/ARRCO DUCS
- BDF (Banque de France)
- BQE (Banque Commerciale)
- CIRSÒ
- CNAV
- DGI
- ENTREPRISE
- EXPERT_COMPTABLE

- GPA
- NET ENTREPRISES
- OGĀ
- POLE_EMPLOI
- RSI
- UCF CIBTP
- URSSAF
- ...

Certaines sélections peuvent être facilitées via l'usage des boutons « **Tous »** / « **Aucun »**, qui quand ils sont disponibles (*téléprocédures, Type de document, Destinataire*) permettent de tout sélectionner/désélectionner en une seule fois.



Pour les critères « *Téléprocédures* », « *Type document* » et « *Destinataire* », au moins un élément doit être sélectionné !



Vous devrez obligatoirement saisir <u>au moins</u> l'un des champs suivant pour effectuer votre recherche :

- 1. N° ADS (Accusé de Dépôt Signé)
- 2. N° SIREN/SIRET
- 3. N° fiscal (pour l'IR)
- 4. NIR (pour certaines télédéclarations sociales)
- 5. N° de dossier.

Une fois vos critères saisis et la recherche effectuée, vous pouvez visualiser le résultat de votre recherche et soit télécharger l'archive ou zoomer dans le détail de l'archive (clic sur la ligne).



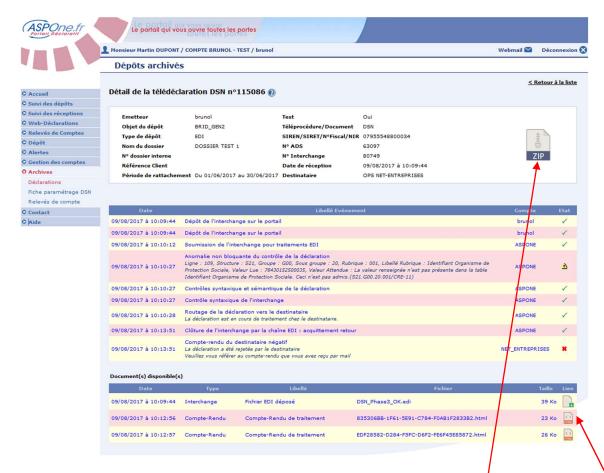
Dans le cas du téléchargement, un fichier ZIP est créé contenant la télédéclaration, les éventuels comptes-rendus des destinataires, ainsi que le journal des évènements de l'archive ainsi constituée :



Date	Description	Compte	Etat	Туре
08/08/2018 09:32	Contrôles syntaxique et sémantique de la déclaration	ASPONE	SUCCESS	Portail
08/08/2018 10:33	Routage de la déclaration vers le destinataire	ASPONE	SUCCESS	Portail
08/08/2018 11:24	Compte-rendu du destinataire positif	DGI	SUCCESS	Portail
08/08/2018 11:24	Télérèglement 1 accepté	DGI	SUCCESS	Portail
08/08/2018 11:24	Déclaration PAIEMENT acceptée	DGI	SUCCESS	Portail
08/08/2018 09:32	Dépôt de l'interchange sur le portail	asp1ent	SUCCESS	Portail
08/08/2018 09:32	Soumission de l'interchange pour traitements EDI	ASPONE	SUCCESS	Portail
08/08/2018 09:32	Contrôle syntaxique de l'interchange	ASPONE	SUCCESS	Portail
08/08/2018 11:24	Clôture de l'interchange par la chaîne EDI : acquittement retour	ASPONE	SUCCESS	Portail
08/08/2018 09:32	Dépôt de l'interchange sur le portail	asp1ent	SUCCESS	Portail



Détail de l'archive remontée :



Comme pour le « suivi des télédéclarations », toutes les étapes de la télédéclaration sont affichées. Vous avez également la possibilité de télécharger l'archive ou de télécharger les documents relatifs à la télédéclaration (télédéclaration et éventuels comptes-rendus des destinataires).

2 Fiche de Paramétrage DSN

La fiche de paramétrage DSN contient les données nécessaires pour :

- Rattacher correctement les salariés de l'entreprise aux contrats santé, prévoyance ou retraite supplémentaire dans son système de paie
- Fiabiliser le calcul et la déclaration des cotisations de chaque salarié et de son ou ses établissements (le cas échéant)
- Produire des DSN comportant toutes les données requises pour leur traitement par les organismes complémentaires (OC), et éventuellement contrôler leur contenu.

Si vous êtes abonnés à la téléprocédure « DSN », ces fiches sont remontées automatiquement par le portail dès qu'elles sont mises à disposition par Net-Entreprise, et sont logiquement également versées dans le S.A.E.

Un écran de filtre vous permet de poser les critères de recherche adaptés aux fiches de paramétrage DSN :





Une fois vos critères posés, lancer la recherche



Les fiches de paramétrage DSN ont la particularité d'être sous deux formats:

- PDF
- XML (peut s'intégrer automatiquement dans certains logiciels compatibles)

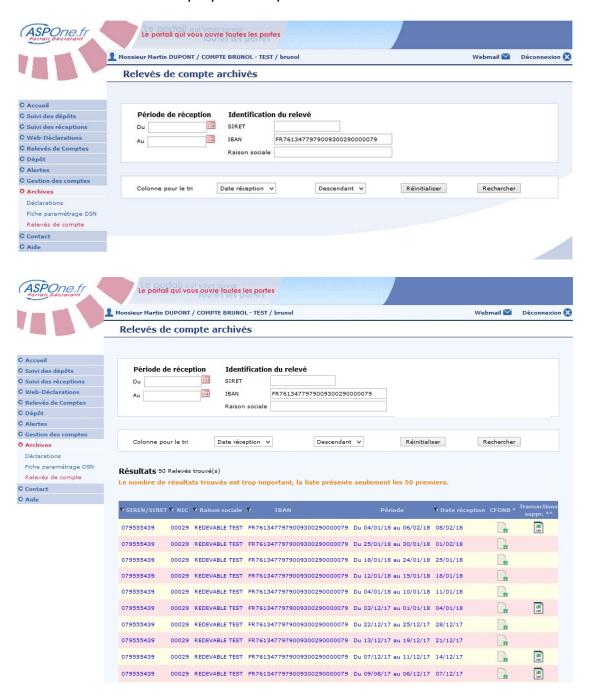
Vous pouvez télécharger en regard de chacun des icônes disponibles :



3 Relevés de comptes

Rappel: Ce service permet de récupérer des relevés de comptes bancaires au format CFONB120 sur un périmètre de redevables. La récupération des relevés s'effectue grâce à la lecture des informations bancaires du redevable sur le site de sa banque. Pour ces raisons, il n'y a pas lieu de signer un contrat d'extension de services avec la banque du redevable, ni de mettre en place une liaison eBics. Grâce à ce mode de fonctionnement, le service est immédiatement opérationnel dès son activation. Pour plus d'information sur ce service, n'hésitez pas à consulter le site www.aspone.fr.

Sur le même principe que pour les *Déclarations* ou les *Fiches de paramétrage DSN*, un écran de recherche vous est proposé adapté au service des *Relevés* :

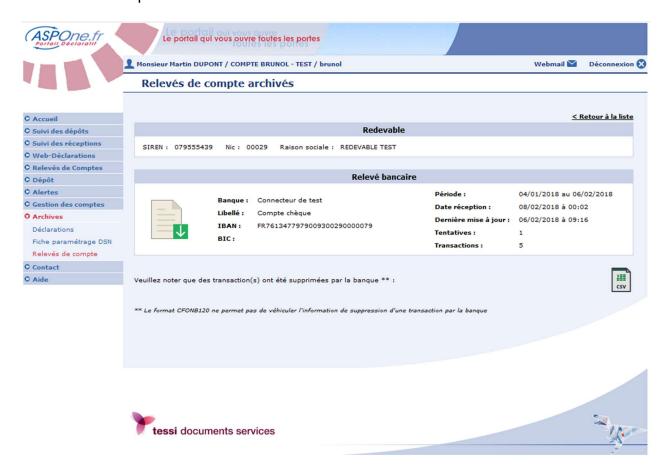




La liste des relevés archivés répondant aux critères de filtre s'affiche.

Vous pouvez dès lors :

- Consulter le détail du relevé en cliquant sur la ligne
- Télécharger l'archive du relevé CFONB disponible
- Télécharger l'éventuel fichier des transactions « supprimées » si disponible.







Si vous rencontrez des difficultés pour l'utilisation de la fonctionnalité d'Archivage, n'hésitez pas à prendre contact avec l'assistance technique ASPOne.fr:

Par téléphone 04 77 81 04 69

Par Email hotmel@asp-one.fr